



École Saint-Luc
98, Fredmir
Dollard-des-Ormeaux, Québec
H9A 2R3
Téléphone : (514) 855-4212
Télécopieur: (514) 684-4350

Procès-verbal
4^e réunion du Conseil d'établissement (CE)
Mardi, 10 avril 2018 à 19h00
Salle du personnel

Présences :

Paul Martineau
Hélène Bourdeau
Nicolas Lefebvre
Mylène Benitah
Mélisandre Shanks
Joël Boucher
Patricia Lemay
Léna Béland
Michèle Delisle
Frédéric L'Hérault

Absences :

Aziz-Raman Weiss

1. Mot de bienvenue

2. Questions du public

Un membre rapporte une question du public à savoir pourquoi les élèves de 5^e et 6^e années qui sont au service de garde ne sortent pas à 15 heures à l'extérieur. Mme Béland informe le CÉ que depuis octobre, un nouveau système est en place avec les élèves de la 4^e année à la 6^e année, soit de jumeler ces groupes afin d'offrir une offre de 3 activités au choix. Ce changement nécessite un peu plus de temps pour diviser les groupes. Le commentaire a déjà été soumis à la direction du service de garde et un sondage auprès des jeunes a été effectué. Il semble que les élèves ont choisi de conserver les choix. Une offre de service extérieure est comprise.

3. Adoption de l'ordre du jour

Des modifications sont effectuées, l'ordre du jour est proposé par Mme Hélène Bourdeau et adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du CÉ du février

Le procès-verbal est proposé par Mme Mélisandre Shanks et adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi au procès-verbal, les points de suivi seront traités en objets de décision.

6. Objets de décision

6.1. Renouvellement de l'entente du traiteur

Résolution 17-18-219-10

ATTENDU QUE certaines modifications au service de traiteur sont apportées à partir de l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit adopter l'offre de service de traiteur;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confirmer que le conseil d'établissement de l'École Saint-Luc adopte l'entente du traiteur.

Résolution 17-18-219-10 proposée par Joël Boucher et adoptée à l'unanimité.

6.2. Utilisation des micro-ondes pour 2018-2019

Résolution 17-18-219-11

ATTENDU QUE le service de garde de l'école propose l'abolition de l'utilisation des micro-ondes à partir de l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation de ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confirmer que le conseil d'établissement de l'École Saint-Luc approuve l'abolition de l'utilisation des micro-ondes.

Résolution 17-18-219-11 proposée par Léna Béland et adoptée à l'unanimité.

6.3. Augmentation des frais de dîneur

Résolution 17-18-219-12

ATTENDU QUE les frais du service de dîneur n'ont pas été augmentés depuis 7 ans et qu'il y a un besoin d'avoir une ressource supplémentaire;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit adopter toute mesure budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'adopter l'augmentation des frais du service de dîneur à 2,75\$.

Résolution 17-18-219-12 proposée par Mme Léna Béland et adoptée à l'unanimité.

6.4. Grille matière 2018-2019 : approbation (résolution)

Présentation de la grille-matière 2018-2019 et réponse aux questions des membres. Le changement apporté touche le temps alloué aux arts plastiques qui a été retiré aux élèves du dernier cycle pour ajouter du temps en musique.

Résolution 17-18-219-13

Attendu que de CÉ doit approuver la grille-matière.

Il est proposé par M. Nicolas Lefebvre et adopté à l'unanimité d'approuver la grille-matière pour l'année 2018-2019.

Résolution 17-18-219-13 proposée par Nicolas Lefebvre et adoptée à l'unanimité.

7. Objets d'information

7.1. Présentation des OPC : vidéo de la CSMB

7.1.1. <https://www.youtube.com/watch?v=Oa4y5-l1mWk>

Discussion des membres au sujet des OPC.

7.2. Grille horaire 2018-2019

Présentation de la grille horaire et discussion des membres à ce sujet, mention de quelques erreurs qui seront corrigées.

7.3. Calendrier scolaire 2018-2019

Présentation du calendrier scolaire 2018-2019 et réponse aux questions des membres.

7.4. Fournitures scolaires 2017-2018

7.4.1. « École est dans le sac »

L'OPP désire refaire la campagne de financement l'« École est dans le sac ». La campagne aura donc lieu encore cette année.

7.5. Photo scolaire

Trois entreprises ont été présentées à l'OPP pour les photos scolaires et une décision sera prise à ce sujet.

7.6. Service de garde

7.6.1. Règles de fonctionnement du SDG

Présentation des règles de fonctionnement du service de garde et réponse aux questions des membres.

Mme Béland parle de la participation des élèves du service de garde au Défi Santé. Toutes les informations se trouvent sur le site www.defisante.ca. Le mois de la nutrition s'est très bien déroulé et les élèves ont très bien participé et bien mangé. Les formulaires d'inscription ont été envoyés la semaine dernière.

7.7. Projet d'agrandissement de l'école Saint-Luc

Le chantier avance bien. Des balais seront achetés afin de faire le ménage de la cour à cause des roches. Tous sont mis à contribution afin de minimiser les impacts de l'agrandissement dans la cour d'école.

7.8. OPP

7.8.1. Campagne Bureau en gros
Traité au point 7.4.1.

8. Correspondance

Note des surplus des établissements de la CSMB du 22 mars 2018.

9. Rapport du représentant au CRPRO

La représentante au CRPRO mentionne que certaines recommandations ont été adoptées concernant les nouveaux OPC. Plusieurs inquiétudes quant à la manipulation des renseignements personnels ont été soulevées et une intervention sera faite via le CRPRO.

10. Divers

10.1. Reconnaissance bénévole
Remise de l'invitation au 5 à 7 « Merci aux bénévoles » du 16 avril 2018.

11. Levée de l'assemblée à 21h15.

Paul Martineau
Président